

UE "Economie et organisation des entreprises"

Par **Erwann**, le **07/07/2008** à **21:12**

Désireux de poursuivre dans le droit des affaires, j'ai la possibilité de choisir entre différentes matières l'an prochain en L2.

J'ai le choix entre :

- * Histoire des institutions
- * Histoire du droit et des institutions de l'Antiquité
- * Matière libre

Pour ce qui est de la "matière libre", je peux opter pour une matière nommée "Economie et organisation des entreprises" proposée par l'UFR de sciences économiques. Une description succincte de la matière en question présente les notions abordées :

Introduction

Les approches contractuelles de l'entreprise :

La théorie de l'agence et la firme capitaliste moderne

La théorie des coûts de transaction et l'intégration verticale

Les approches cognitives de l'entreprise :

Les approches en termes de compétences et les relations interentreprises

La théorie évolutionniste et l'innovation

La question est la suivante :

Cette matière présente-elle un quelconque intérêt pour la poursuite de mes études ? Ou est-il préférable que je me rabatte sur l'une des matières à caractère historique "prévues" dans le programme de la licence ?

Cordialement

Erwann

Par **Kem**, le **07/07/2008** à **21:33**

Heu alors je vais peut être me faire fustiger mais ...

Prends sans hésiter l'option qui t'amène dans les sciences-éco.

L'histoire du droit c'est bien pour la culture générale, ou pour les personnes qui se destinent à la recherche ou à rester dans la fac en passant de l'autre côté des bancs; mais ce n'est pas fondamental pour ceux qui souhaitent être juriste d'entreprise.

Par contre, avoir l'opportunité d'étudier une branche plus axée et surtout différente, c'est intéressant.

De plus en plus, les profils recherchés sont ceux des "multis tâches".

:)

Bon courage 

Par **Erwann**, le **17/07/2008** à **19:59**

Toujours dans la même logique, j'ai le choix entre droit pénal et finances publiques en tant qu'enseignement fondamental. Il a t-il une matière qui peut être d'avantage bénéfique que l'autre ?

En tant que tel je pensais opter pour les finances publiques mais je remet en cause l'impact de l'une ou l'autre matière pour la continuation de mes études.

Cordialement

Erwann

Par **Morsula**, le **17/07/2008** à **20:34**

:roll:

Pour le droit des affaires je penserais aussi aux finances publiques en priorité 

Par **mathou**, le **17/07/2008** à **20:49**

Pour le droit des affaires je serais tentée de dire finances publiques car on apprend les règles sur les lois de finance, et elles ont une influence particulière en fiscal.

Le droit pénal des affaires peut servir, mais en L2 c'est du pénal général donc ça sert moins.

Je laisse le soin aux spécialistes de répondre davantage.

Par **Morsula**, le **17/07/2008** à **21:05**

Enfin moi je dis FP mais ça sert aussi pour les concours de la Fonction publique, à côté du droit administratif et du droit constitutionnel, mais après tout dépend de ton projet

professionnel Image not found or type unknown

Par **x-ray**, le **18/07/2008** à **09:22**

Je suis d'un avis contraire. Le terme "finances publiques" est un peu trompeur, dans la mesure où il s'agit plutôt de droit budgétaire, et pour être précis du droit budgétaire de l'Etat et des collectivités locales. Je ne suis pas certain que ça apporte grand chose à un futur juriste d'affaire, au-delà de la culture générale. Or, il n'est pas difficile de lire un petit bouquin pour savoir comment l'Etat adopte et exécute son budget, si nécessaire.

Par contre, pour être un bon juriste de privé, il me semble que passer par le pénal est important. Et n'est-ce pas, d'ailleurs, une bonne ouverture sur le droit pénal des affaires ?

Pour l'UE d'histoire, je rejoins les avis déjà donnés.

A+

Par **Erwann**, le **18/07/2008** à **12:33**

Pour être plus précis, les deux matières sont obligatoires. L'une d'elle a droit à un traitement de faveur étant donné qu'on y ajoute des TD tandis que la matière non choisie est reléguée d'office en "enseignement complémentaire", c'est-à-dire sans TD.

Cordialement

Par **Morsula**, le **18/07/2008** à **13:00**

:idea:

Dans ce cas en suivant le conseil de x-ray : pénal avec TD et FP sans TD Image not found or type unknown

Par **jeeecy**, le **18/07/2008** à **13:03**

finances publiques c'est une matière qui ne sert à rien pour ceux qui font du droit privé ou du

droit pénal et qui peut servir à ceux qui font du droit public selon leurs spécialités...

mais ca fait toujours de la culture juridique...